



**SYNTHESE DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**PERMIS D'AMENAGER DEPOSEÉ PAR
LA SAS VIABILIS LA QUALITÉ DU TERRITOIRE
(N°PA06010322T0001)
AU LIEU-DIT LA « FOLLE ENTREPRISE »**

**LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT DE 117 LOTS
INDIVIDUELS ET DE 2 MACRO-LOTS SOIT
147 LOGEMENTS AINSI QUE LA REALISATION DES
EQUIPEMENTS COMMUNS SUR LA COMMUNE DE BRESLES**

MISE À DISPOSITION DU 2 MAI AU 2 JUIN 2023

Une observation a été recensée sur le registre électronique :

De Madame Anne-Chloé Garesse :

Synthèse de l'avis de Mme Garesse :

L'absence de communs ou espaces publics :

Suggestions de création :

- Pour attirer les jeunes familles : un skatepark, une aire de jeu pour les enfants ;
- Pour encourager la pratique sportive : une structure de street workout et un parcours sportif ;
- Pour favoriser la convivialité : une piste de pétanque, un jardin collectif ou une maison de quartier.

La taille et la qualité des espaces verts :

Interrogations sur la petite taille des espaces verts et sur leur aménagement : installation de bancs et tables de pique-nique, espaces fleuris et sauvages favorisant la biodiversité, panneaux pédagogiques sur l'environnement.

L'aménagement des voiries et trottoirs :

Interrogations sur la plantation d'arbres dans le cadre de l'augmentation des températures, et de la baisse de la pluviométrie en été, le long des routes pour rafraîchir les rues ; sur le type de matériau utilisé pour la voirie et trottoir : goudron ou matériaux plus imperméables

Implantation et qualité du bâti :

Suggestion d'aménagement :

- Eviter que les maisons soient toutes tournées vers la route, de façon très individuelle ce qui est un aménagement daté qui ne favorise ni la convivialité ni la vie de quartier.
- Favoriser la bâti léger ou projets de lotissements innovants répondants aux enjeux sociaux et environnementaux actuels. L'emprise minimale au sol doit être visée et ambitieuse.

Desserte par les transports en communs

Suggestion de création d'un arrêt de bus à proximité afin de réduire le temps de parcours vis-à-vis des arrêts existants.

Fait à Bresles, le 6 juin 2023
Le Maire, Dominique CORDIER

Annexe 1 : Observation complète de l'avis de Mme Garesse :

De : Anne-Chloé Garesse <annechloe.garesse@gmail.com>

Envoyé : lundi 8 mai 2023 13:33

À : consultationpublique@bresles.fr

Objet : Lotissement la Folle Entreprise

Madame, Monsieur,

Prenant connaissance du projet de lotissements de la Folle entreprise avec des proches, nous nous faisons la remarque que la proposition ne comporte que des logements et un noyau vert. Nous notons l'absence de communs ou espaces publics où se rencontrer et passer du temps. Nous trouvons que le quartier est exclusivement dortoir.

- Pour attirer les jeunes familles : nous aimerions suggérer un skatepark, une aire de jeu pour les enfants.

- Pour encourager la pratique sportive : une structure de street workout et un parcours sportif

- Pour favoriser la convivialité : une piste de pétanque, un jardin collectif ou une maison de quartier.

Nous trouvons que les espaces verts sont de petite taille, et nous aimerions voir ce que vous proposez pour leur aménagement. Nous nous demandons si des bancs et tables de pique-nique seront mis en place, et quelle sera la disposition optimisant ces petites surfaces. Y'aura-t-il des espaces fleuris et sauvages qui favorisent la biodiversité (notamment les pollinisateurs) ? Des panneaux pédagogiques seraient aussi les bienvenus pour mieux comprendre son environnement.

Dans le cadre de l'augmentation des températures, et de la baisse de la pluviométrie en été, des arbres sont-ils prévus le long des routes pour rafraîchir les rues ?

Est-ce du goudron de prévu pour les trottoirs et routes ? Ou est-ce à l'image des places de parking, des matériaux plus imperméables ?

Personnellement, je trouve également dommage que les maisons soient toutes tournées vers la route, de façon très individuelle ce qui selon moi est un aménagement daté qui ne favorise ni la convivialité ni la vie de quartier.

Enfin, nous aimerions suggérer de favoriser la bâti léger ou projets de lotissements innovants répondants aux enjeux sociaux et environnementaux actuels. L'emprise minimale au sol doit être visée et ambitieuse.

Aussi, au vu de l'expansion de Bresles dans ces alentours, ne serait-il pas opportun de créer un arrêt de bus dans cette partie de Bresles ? Peut-être non loin de l'intersection de la rue de l'herbier et de la rue de la chaussée, d'où la D931 est facilement rejoignable par la Voir des Muîtres ? L'arrêt de bus actuel est situé entre 15 et 20 minutes de marche, ce qui n'est pas idéal.

En espérant avoir des réponses à nos interrogations, et que nos suggestions seront consultées, nous vous souhaitons une très bonne journée,

Bien cordialement, Anne-Chloé Garesse